PROCES-VERBAL

DE LA

CAISSE ECCLESIASTIQUE DE ST. JACQUES.

Trente-unième Assemblée Annuelle, tenue au Grand Séminaire de Montréal, le 23 Aout 1869.

Membres présents:—M. A. F. Truteau, Vicaire-Général, Vice-Président; MM. G. Thibeault, Trésorier; J. Morin, Vice-Secrétaire; G. Lesage, L. Casaubon, L. Guyon, J. Dequoy, A. Dequoy, F. Jeannot, J. B. Cousineau, M. Tassé, A. Desrochers-Brien, F. Thibodeau, J. O. Chicoine, T. Dagenais, A. H. Coutu, V. Clément, Fab. Perreault, F. Aubry, E. Desmarais, P. Poulin, J. A. Primeau, V. Plinguet, P. Bélanger, J. St. Aubin, G. Laporte, J. B. Langlois, L. Mongeau, D. Maréchal, L. Perreault, J. Brissette, Falyey, M. Mireau, F. H. Pepin, L. M. Lavallée, D. A. Gravel.

10. Le Vice-Secrétaire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Bureau qui est approuvé.

20. Le Trésorier publie les noms de ceux qui doivent des contributions autres que celles de l'année courante.

30. Les comptes sont entendus et alloués comme suit :

à demande.

Montant en caisse au dernier Bureau	1,660 \$2,919	
	\$ 1,908	85



40. Le Bureau a admis dans la Société, sur leurs demandes respectives et régulières, MM. J. B. Proulx, Louis Hubert Paré, Louis Bonin, François-Xavier Leclerc, François Birtz, Joseph Bonin, Pierre C. Dufresne, N. E. Demers, L. M. Marcel Dugas, Alphonse Séguin, J. Procul Bélanger et Joseph Barette.

Quant à ce dernier, déjà sorti de la Société, il a été admis, tout en ne payant que la moitié de ses arrérages, parce que le Bureau a jugé à propos de suspendre, pour cette fois, le paragraphe 6me de l'Article 2nd des Règles.

MM. O. Crevier et Etienne Ethier, le Bureau les a admis sur leurs demandes jugées suffisantes, quoique irrégulières.

50. Le Bureau a accordé, pour pension, à MM. C. Aubry, A. Duranseau, J. O. Bruneau, J. O. Giroux, J. O. Renaud, \$160 chacun.

Malgré l'augmentation des fonds de la Société qui n'est due qu'à la rentrée, l'année dernière, d'un certain nombre de Curés anciens, le Bureau n'a pas cru pouvoir payer toutes les pensions en entier; c'est pourquoi, il n'a alloué que \$120 à M. A. Proulx et \$80 à M. Bourbonnais. On a voté à M. Quevillon \$40 pour sa part de pension due pour les mois de Juillet. Août et Septembre de l'année courante.